

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux d'enfouissement de réseaux réalisés par l'entreprise SATELEC - 10 route du Looweg - Centre d'Affaires de la Linerie - 59380 QUAEDYPRE.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

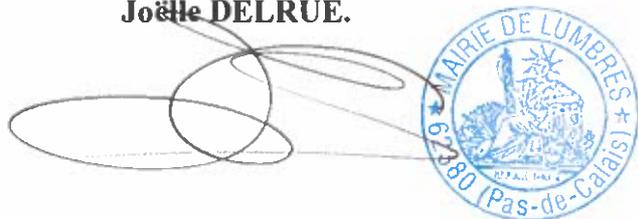
Article 1 : Le stationnement sera interdit rue Victor Hugo et rue Pasteur devant la boulangerie MARTEL du Mercredi 30 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025.

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SATELEC,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 28 Avril 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **28 AVR. 2025**